

Objet : Tarif de vente d'articles boutique au Planétarium – ajouts

Réf : 8.9.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14,3,11) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prendre toute décision de fixer et modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes des établissements culturels,

Vu l'arrêté n°2026-07 du 2 février 2026 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de Nantes Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant que dans le cadre de l'enrichissement de la boutique du Planétarium, différents articles dont il faut fixer le tarif seront proposés à la vente, et certains tarifs se doivent d'être modifiés suite à l'augmentation du prix de vente fournisseur.

Décide

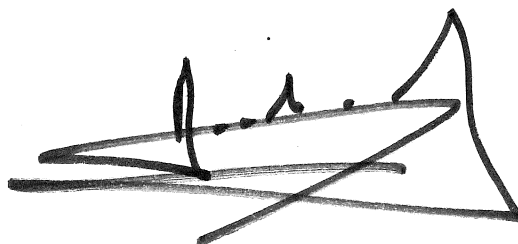
Article 1. De fixer les tarifs de vente des produits pour la boutique du Planétarium suivants :

- article « Lunettes éclipse » au prix de 2,50 € TTC,
- article « Accessoire (petit modèle) » au prix de 8 € TTC,
- article « Accessoire (grand modèle) » au prix de 14 € TTC,
- article « Puzzle format moyen » au prix de 12 € TTC,
- article « Jeu d'énigmes » au prix de 14 € TTC,
- article « Jeu de société » au prix de 17 € TTC (anciennement 15 € TTC),
- article « Jeu de cartes » au prix de 10 € TTC (anciennement 9 € TTC),

Article 2. De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole, et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 3 mars 2026

Pour la Présidente
Le vice-président délégué
Anthony DESCLOZIERS



mis en ligne le :
06 MARS 2026